



Communiqué de presse

Luxembourg, le 29 février 2016

Les fonds alloués aux infrastructures rurales devraient permettre de «faire bien plus», estime l'auditeur externe de l'UE

Selon un nouveau rapport publié par la Cour des comptes européenne, les projets financés par l'UE afin d'améliorer les conditions de vie dans les zones rurales grâce à la construction de routes, de systèmes d'adduction d'eau, d'écoles et d'autres installations n'ont pas donné lieu à une utilisation optimale des ressources. Même si certains de ces projets de développement rural se sont avérés bénéfiques pour les zones rurales, la Cour affirme qu'il est possible «d'accomplir bien plus» avec les fonds disponibles.

Entre 2007 et 2013, l'UE a alloué 13 milliards d'euros aux infrastructures rurales dans le cadre de programmes de développement rural. Avec les fonds nationaux, le budget total consacré à ce domaine est porté à près de 19 milliards d'euros. L'objectif était de dynamiser la croissance économique, d'accroître l'attractivité des zones rurales et d'améliorer leur raccordement aux grandes infrastructures. Plusieurs autres sources de financement disponibles aux niveaux national, régional et local, ainsi qu'au niveau de l'UE, soutiennent également ces investissements.

Dans ce rapport, les auditeurs se sont attachés à examiner si la Commission européenne et les États membres sont parvenus à optimiser l'utilisation des ressources consacrées aux mesures qu'ils ont financées. Pour ce faire, ils se sont rendus dans cinq États membres, à savoir en Allemagne, en Espagne, en Italie, en Pologne et en Roumanie. Même si certains des projets d'infrastructures audités ont généré des retombées positives pour les zones rurales, les auditeurs ont constaté que les États membres et la Commission, dans le cadre d'une gestion partagée, ne sont parvenus à optimiser l'utilisation des ressources que dans une moindre mesure.

«La Commission européenne et les États membres se partagent la responsabilité d'un grand nombre de projets d'infrastructures dans les zones rurales», a déclaré M. Nikolaos Milonias, le Membre de la Cour des comptes européenne responsable du rapport. «De bien meilleurs résultats seraient possibles s'ils parvenaient à collaborer plus efficacement.»

L'objectif de ce communiqué de presse est de présenter les principaux messages du rapport spécial adopté par la Cour des comptes européenne.

Celui-ci est disponible dans son intégralité sur le site www.eca.europa.eu.

ECA Press

Mark Rogerson – Porte-parole T: (+352) 4398 47063

Damijan Fišer – Attaché de presse T: (+352) 4398 45410

12, rue Alcide De Gasperi - L-1615 Luxembourg

E: press@eca.europa.eu @EUAuditorsECA eca.europa.eu

M: (+352) 691 55 30 63

M: (+352) 621 55 22 24

Les États membres n'ont pas toujours justifié clairement le recours aux fonds de l'UE consacrés au développement rural et ont principalement veillé à éviter les doubles financements sans réellement chercher à mettre en place une coordination efficace des différentes sources de financement. Le risque de financer des projets qui auraient été lancés même sans aide financière de l'UE n'a pas été géré efficacement, même si de bonnes pratiques ont pu être relevées. Les procédures de sélection n'ont pas toujours permis d'orienter les financements vers les projets les plus pérennes et dotés du meilleur rapport coût-efficacité, et de longs retards dans les procédures administratives ont limité l'efficacité des mesures.

Des informations fiables sur les résultats effectivement obtenus faisaient souvent défaut, ce qui complique l'orientation de la politique à venir et la gestion du budget par les résultats.

La Cour relève que, depuis 2012, la Commission a adopté une approche plus proactive et mieux coordonnée. Si ces changements sont mis en œuvre correctement, une amélioration de la gestion financière devrait se faire sentir au cours de la période 2014-2020. Toutefois, les auditeurs préviennent que certaines faiblesses affectant la coordination des fonds et les informations relatives à la performance risquent de perdurer.

Les auditeurs formulent plusieurs recommandations.

Les États membres devraient adopter une approche mieux coordonnée de l'aide en faveur des infrastructures rurales, qui permette de quantifier les besoins et les déficits de financement et de justifier l'utilisation des mesures des PDR par la définition d'objectifs spécifiques et clairs pour chaque projet. Ils devraient également faire en sorte que les projets dotés du meilleur rapport coût-efficacité soient sélectionnés, tenir compte de la durée de vie utile des investissements lorsqu'ils définissent les exigences relatives à la pérennité des projets, ainsi que respecter un délai raisonnable pour l'approbation des projets et le versement des paiements.

La Commission devrait s'appuyer sur les premières mesures prises pour assurer une coordination efficace et évaluer la complémentarité entre les différents financements de l'Union amenés à être utilisés pour des investissements dans des infrastructures.

Pour parvenir à une gestion des dépenses axée sur les résultats, la Commission et les États membres devraient recueillir en temps opportun des données pertinentes et fiables.

Le rapport spécial n° 25/2015 intitulé «Aide de l'UE en faveur des infrastructures rurales: une bien meilleure utilisation des ressources est possible» est disponible dans 23 langues de l'UE.